



# Assemblée générale

Distr. générale  
26 août 2013  
Français  
Original : anglais

## Soixante-huitième session

Point 135 de l'ordre du jour provisoire\*

### Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013

## Sixième rapport d'étape sur la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public par l'ONU et les organismes des Nations Unies

### Rapport du Secrétaire général

#### Résumé

Les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) ont commencé à être utilisées dans les opérations de maintien de la paix le 1<sup>er</sup> juillet 2013, comme prévu, et sont en bonne voie pour être appliquées dans le reste de l'Organisation des Nations Unies le 1<sup>er</sup> juillet 2014. Le présent rapport rend compte des travaux en cours et des mesures prises pour maîtriser les risques de façon dynamique et garantir le succès du passage aux nouvelles normes.

Dans sa résolution [60/283](#), l'Assemblée générale a approuvé l'adoption des normes IPSAS pour la présentation des états financiers de l'ONU. En 2008, le Secrétaire général lui a présenté son premier rapport d'étape sur l'adoption des normes ([A/62/806](#)), qui a été suivi de rapports en 2009 ([A/64/355](#)), en 2010 ([A/65/308](#)), en 2011 ([A/66/379](#)) et en 2012 ([A/67/344](#)). Le présent rapport fait le point des progrès accomplis dans l'application des normes à l'ONU et dans l'ensemble des organismes des Nations Unies durant la période du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 août 2013.

Au 31 décembre 2012, 21 des 24 organismes avaient fini de passer aux nouvelles normes, dont 10 en 2012, et leurs états financiers pour 2012 avaient été certifiés sans réserve, démontrant ainsi qu'ils étaient non seulement capables de mettre ces normes en application, mais aussi d'en respecter les prescriptions de façon suivie. Les trois organismes restants devraient passer aux normes IPSAS dans les temps.

Il est demandé à l'Assemblée générale de prendre note du présent rapport.

\* [A/68/150](#).



## I. Introduction

1. Le 30 novembre 2005, le Comité de haut niveau sur la gestion, qui relève du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, a recommandé l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) afin d'améliorer la qualité, la comparabilité et la crédibilité des états financiers de l'ONU et des organismes des Nations Unies.

2. En 2006, le Comité de haut niveau a lancé un projet à l'échelle du système, qui est cofinancé par l'ensemble des organismes des Nations Unies, afin d'assurer une application harmonisée des normes IPSAS, le principe étant que chaque organisme est responsable de la mise en application des normes à son niveau et qu'il bénéficie pour ce faire de l'aide et des conseils d'une équipe chargée du projet.

3. La même année, l'Assemblée générale a approuvé l'adoption des normes IPSAS par l'ONU dans sa résolution [60/283](#). Comme prévu, les premiers états financiers se rapportant aux opérations de maintien de la paix devraient être publiés au plus tard le 30 septembre 2014 et ceux se rapportant au reste du Secrétariat devraient être publiés au plus tard le 31 mars 2015.

4. Le présent rapport fait le point des progrès accomplis, tant par l'ONU (sect. II) que par les différents organismes du système (sect. III), pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 août 2013, et présente les mesures appelant une décision de l'Assemblée générale (sect. IV).

## II. Application des Normes comptables internationales pour le secteur public à l'ONU

### A. Vue d'ensemble

5. Le projet s'est caractérisé par l'accent plus marqué mis sur les activités de mise en œuvre par les équipes IPSAS dans les bureaux extérieurs, les commissions régionales, les missions de maintien de la paix, les missions politiques spéciales et les autres bureaux. La préparation des soldes d'ouverture est allée bon train dans tous les bureaux, tout particulièrement dans les opérations de maintien de la paix puisque celles-ci ont commencé à appliquer les prescriptions des normes IPSAS depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Le reste du Secrétariat est dans les temps et devrait commencer à appliquer les normes au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

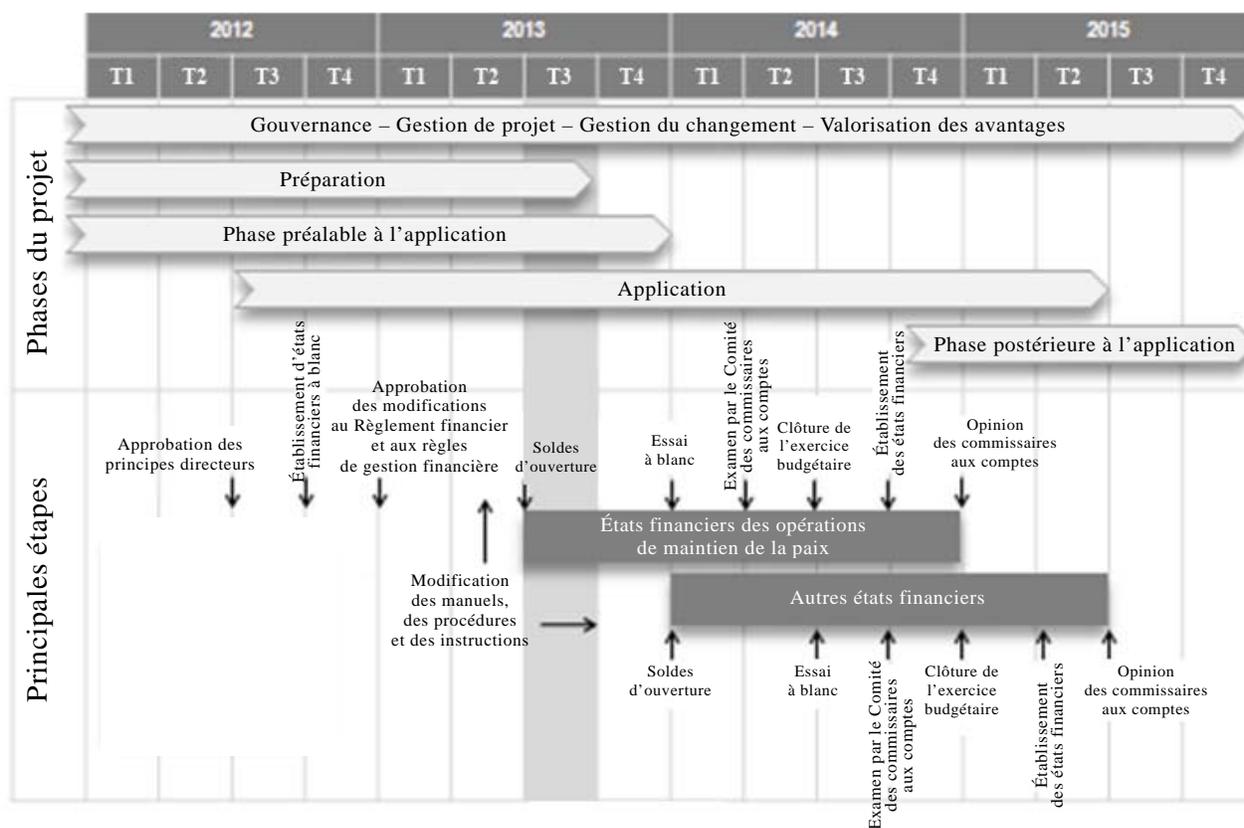
6. Dans sa résolution [66/246](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que l'application des normes IPSAS soit effective au plus tard en 2014, et réaffirmé que le progiciel de gestion intégré était l'élément central sur lequel reposerait l'application des normes. En février 2012, le Comité de pilotage d'Umoja a mis en œuvre des plans de secours afin de faire face aux conséquences que le retard pris par Umoja aurait sur le calendrier de mise en application des normes. Les équipes des projets Umoja et IPSAS ont coopéré étroitement afin de faire coïncider leurs plans respectifs, de coordonner les activités communes, de tirer parti des effets de synergie chaque fois que possible et de progresser autant que possible.

7. Compte tenu du plan de déploiement d'Umoja et du fait que la mise en service n'interviendrait pas suffisamment tôt pour faciliter la mise en application des normes IPSAS dans les différents lieux d'affectation, des arrangements provisoires

fondés sur les systèmes existants ont été mis au point, testés et déployés afin que le passage aux nouvelles normes ne prenne pas de retard. Ces arrangements ont été conçus pour tirer parti d'Umoja quand celui-ci était déjà disponible et pour en faciliter le déploiement à terme.

8. La figure I fait apparaître les principales phases du projet pour chaque trimestre jusqu'à la fin de 2015 et les principales étapes pour les états financiers des opérations de maintien de la paix, d'une part, et les autres états financiers, d'autre part.

Figure I  
Phases et étapes du projet



## B. Gouvernance

9. Compte tenu de l'accent mis sur l'application, le Comité directeur pour les normes IPSAS a été reconstitué en février 2013; il se compose principalement de sous-secrétaires généraux et englobe des entités telles que le Département des affaires économiques et sociales et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires afin que les unités opérationnelles puissent activement s'associer à la gestion des principaux risques et problèmes. Présidé par la Contrôleuse, le Comité se compose désormais des sous-secrétaires généraux à l'appui aux missions, aux affaires économiques et sociales, aux affaires humanitaires, à l'informatique et aux

communications et aux services centraux d'appui, du Directeur du projet Umoja, lequel a rang de sous-secrétaire général, des directeurs de l'administration des Offices des Nations Unies à Genève, Nairobi et Vienne et des chefs des services administratifs de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Il se réunit tous les mois pour examiner les progrès accomplis et suivre de près les risques et les mesures prises pour les atténuer. À chacune de ses réunions, le Comité entend des exposés que lui présentent une ou deux équipes chargées de la mise en application au niveau local et qui portent sur les progrès accomplis, les problèmes rencontrés et les mesures de gestion des risques.

10. Un dispositif d'assurance indépendante pour le projet faisant rapport directement à la Contrôleuse a également été mis en place, comme suite à la recommandation du Bureau des services de contrôle interne relative à l'adoption des pratiques de référence en matière de gestion de projets. Il évalue de façon impartiale le déroulement du projet en validant la fiabilité de l'information communiquée au Comité directeur, recommande des améliorations à apporter au mécanisme de communication de l'information et met en évidence les lacunes des mesures d'atténuation des risques. Le Comité des commissaires aux comptes a soutenu la recommandation et a accueilli favorablement la création de ce dispositif, y voyant un moyen d'améliorer la gestion du risque et la fiabilité de l'information.

11. Pour renforcer le soutien et la participation de la direction, des objectifs axés sur les normes IPSAS ont été ajoutés aux contrats de mission des hauts fonctionnaires. La suite donnée au plan de mise en application des normes IPSAS sera mesurée dans les entités autres que les opérations de maintien de la paix en évaluant la conformité des soldes d'ouverture aux prescriptions des nouvelles normes à la fin de 2013, les opérations de maintien de la paix étant quant à elles tenues de fournir dans les délais prescrits des données complètes et fiables en vue de l'établissement d'états financiers conformes aux normes.

12. Le Comité de gestion continue d'examiner périodiquement et en parallèle les progrès accomplis par les projets consacrés aux normes IPSAS et à Umoja. Il a encouragé les échanges entre l'équipe IPSAS et le Comité des commissaires aux comptes, notamment en ce qu'ils avaient trait à la question cruciale de la définition des stocks, et a renforcé l'appui donné à la mise en application des normes en obtenant le soutien et la coopération de tous les chefs de département et de bureau, tout en leur conseillant de faire preuve de modération de façon à ne pas dépasser le budget approuvé.

13. Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a également examiné les progrès tous les trimestres et s'est intéressé tout particulièrement aux principaux problèmes et à la façon dont ils étaient réglés. Il a notamment examiné le bien-fondé des conventions comptables relatives aux stocks, compte tenu de l'incidence que ces conventions ont sur une certification sans réserve des états financiers.

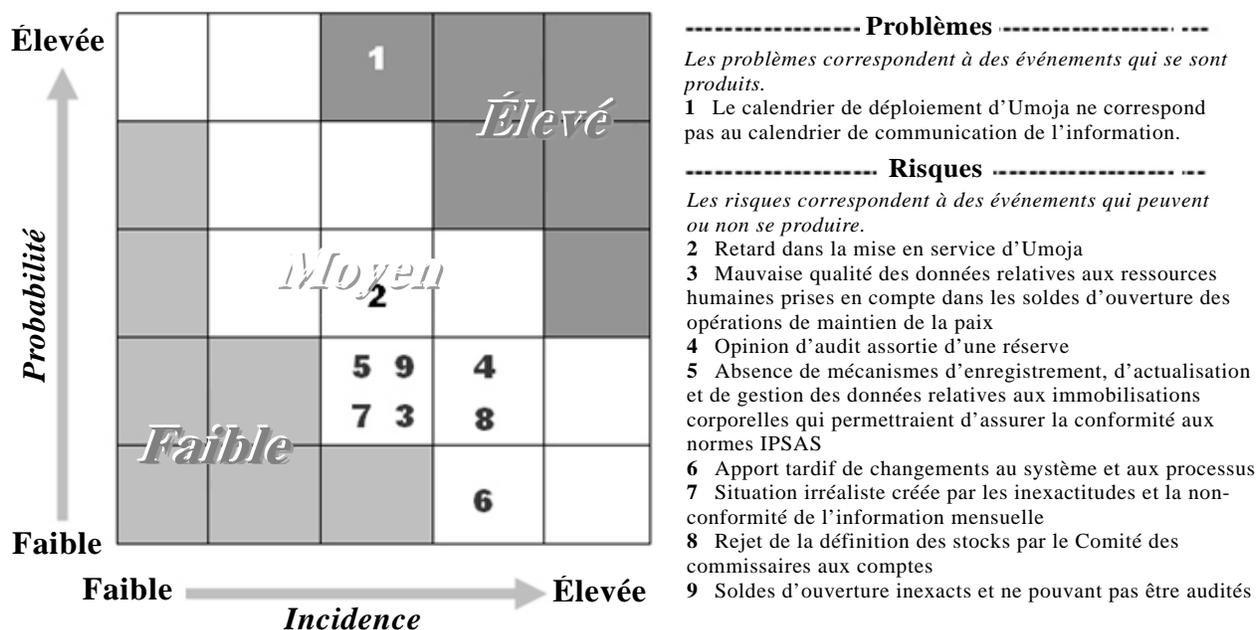
14. En accord avec l'accent généralement mis sur l'application des normes, le Directeur de la Division de la comptabilité du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, lequel établit les états financiers, est désormais chargé de superviser l'équipe IPSAS. Le bureau de la gestion du projet IPSAS suit les plans de mise en application et les inventaires de risques et apporte

son concours au Comité directeur; il continue de faire rapport au Contrôleur adjoint et fournit une assurance indépendante concernant le déroulement du projet.

### C. Gestion du risque

15. Plusieurs facteurs font que la mise en application des normes IPSAS constitue probablement le projet le plus complexe mené par l'ONU et les organismes des Nations Unies. Le Comité directeur examine périodiquement la carte des « points chauds » (fig. II), aidé en cela par le bureau de la gestion du projet, afin de veiller à ce que des mesures d'atténuation des risques soient prises en temps opportun.

Figure II  
Carte des « points chauds »



#### Gestion du projet

16. Le périmètre du projet IPSAS englobe 12 entités présentant des états financiers au sens des normes IPSAS. Cela signifie que 12 jeux d'états financiers conformes aux normes doivent être établis. Or, ces 12 entités ne sont dotées ni des mêmes dispositifs de gouvernance, ni des mêmes structures administratives, ni des mêmes systèmes informatiques, ce qui multiplie les difficultés. Un plan d'action propre à chaque entité a donc été établi pour guider et gérer la mise en application des normes.

17. Compte tenu de l'ampleur et de la complexité de l'entreprise, un logiciel de gestion de projet permettant de gérer des activités détaillées au niveau local a été mis en service. Depuis avril 2012, il permet à 46 équipes de suivre les progrès

qu'elles accomplissent et d'en rendre compte tous les mois. Cela facilite le suivi du projet et des risques, aussi bien au niveau central que sur le plan local, ainsi que la coordination des activités et le partage de l'information, notamment en ce qui concerne les stratégies d'atténuation des risques. Les risques recensés au niveau local ou central sont décrits de façon uniforme dans le logiciel de façon à en faciliter l'analyse et l'atténuation et à soutenir la communication de l'information les concernant. La démarche fédérée adoptée aux fins de la mise en application des normes IPSAS, sous la direction centrale de l'équipe IPSAS, exige un suivi étroit des progrès accomplis par chaque équipe locale et des mesures prises pour atténuer les risques. Le bureau de la gestion du projet IPSAS suit donc la façon dont l'obligation de rendre compte tous les mois est respectée et en informe le Comité directeur, tandis que le dispositif d'assurance pour le projet fait rapport au Comité directeur sur la qualité de l'information elle-même.

18. Pour renforcer la fiabilité des informations communiquées et appliquer les recommandations relatives au dispositif d'assurance pour le projet, la procédure décrite ci-dessus a été renforcée et prévoit désormais : a) une note d'autoévaluation mensuelle émanant du responsable exécutif local pour les normes IPSAS ou du haut fonctionnaire chargé de la question, l'idée étant d'intensifier la participation et le soutien directs des intéressés dans le cadre de la mise en application des normes; b) un retour d'information de la part de l'équipe IPSAS sur les questions de fond relatives aux rapports soumis par les équipes locales et de la part du bureau de la gestion du projet sur les questions relatives à la gestion du projet; c) des exposés mensuels présentés par une ou deux équipes locales représentant des bureaux extérieurs ou des commissions régionales.

### **Dispositions transitoires**

19. Bien que l'Assemblée générale ait réaffirmé dans sa résolution 66/246 que le progiciel de gestion intégré était l'élément central sur lequel reposerait l'application des normes IPSAS, il n'a pas été possible de faire coïncider le calendrier de déploiement d'Umoja avec les échéances prévues pour la mise en application des normes, à savoir le 1<sup>er</sup> juillet 2013 pour les opérations de maintien de la paix et le 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour le reste du Secrétariat. Des dispositions transitoires ont donc été adoptées comme suite à la décision prise par le Comité de pilotage d'Umoja en février 2012 d'activer des plans de secours afin de faire face au retard pris par le progiciel de gestion intégré. La stratégie de mise en application des normes IPSAS, y compris les dispositions transitoires, repose sur l'hypothèse selon laquelle Umoja serait mis en service dans les délais prévus et que tout retard aurait des conséquences sur l'application des normes, conséquences qui exigeraient des solutions.

20. Les dispositions transitoires sont principalement fondées sur quelques améliorations apportées au Système intégré de gestion (SIG) et à Galileo et sur un système qui serait exploité par les opérations de maintien de la paix afin de préparer certaines données, conformément à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui a été approuvée par l'Assemblée générale, de limiter les améliorations à apporter aux systèmes existants.

21. Un grand livre parallèle pour la comptabilité tenue selon les normes IPSAS a été créé dans le SIG afin de faciliter l'établissement des nouveaux états financiers. Les fonctions du SIG relatives aux pièces justificatives du journal ont été modifiées

pour consigner directement les ajustements comptables apportés aux opérations conformes aux normes comptables du système des Nations Unies directement dans le grand livre parallèle. Des états et données provenant des systèmes existants serviront de base, après modification, à l'établissement des pièces justificatives du journal qui seront consignées dans le grand livre parallèle, ce qui permettra de disposer de pistes d'audit pour les opérations portées dans le grand livre parallèle et de réduire les interventions manuelles et, partant, les risques d'erreur; il sera ainsi tenu compte des préoccupations des vérificateurs externes en la matière.

22. Comme expliqué dans le cinquième rapport d'étape du Secrétaire général (A/67/344), les premiers états financiers conformes aux normes IPSAS pour les opérations de maintien de la paix et les autres entités seront établis par le SIG au moyen du grand livre parallèle et d'une interface avec Umoja. Cela aura l'avantage d'atténuer l'incidence qu'un retard dans la mise en service d'Umoja aurait sur l'établissement des états financiers finaux et sur celui des états financiers à blanc portant sur le premier semestre qui doivent être présentés au Comité des commissaires aux comptes en application de sa recommandation. Les opérations de communication de l'information et de rapprochement seront progressivement prises en charge par Umoja à mesure que celui-ci devient plus largement disponible et plus stable.

23. Les fonctions de gestion des biens de Galileo, système utilisé dans les missions de maintien de la paix, ont été améliorées afin de rendre compte d'éléments de coût supplémentaires et de disposer d'une méthode de calcul des amortissements conformes aux normes IPSAS. Les autres entités de l'Organisation se servent de systèmes hétérogènes, généralement peu évolués, et les données qui en émanent sont traitées au moyen de feuilles de calcul type qui à terme faciliteront leur transfert dans Umoja.

24. L'ONU ne dispose pas d'un système uniforme intégré qui lui permettrait de gérer les données relatives aux biens immobiliers. Le Département de l'appui aux missions et les équipes IPSAS et Umoja s'attachent ensemble à mettre au point un outil qui sera utilisé tant qu'Umoja ne sera pas complètement déployé et qui permettra de tirer parti d'un système du Département et de centraliser toutes les données sur les biens immobiliers exigées par les normes IPSAS.

25. Contrairement aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales, qui bénéficieront de la plupart des grandes fonctionnalités d'Umoja pendant la première année de la mise en application des normes IPSAS, les autres entités de l'Organisation auront plus de mal à se conformer aux nouvelles normes. Le Siège de l'ONU, l'Office des Nations Unies à Nairobi (y compris le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains) et la Commission économique pour l'Afrique disposeront d'Umoja à partir de juillet 2014, mais les autres commissions régionales et les Offices des Nations Unies à Genève et à Vienne (et les entités présentant des états financiers qui bénéficient de leur appui, telles que le Centre du commerce international et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime) devront attendre le milieu de 2015. Pour atténuer les risques liés à l'apport d'ajustements manuels pendant une trop longue période, il est prévu de faire quelques changements supplémentaires dans le SIG de sorte que celui-ci puisse faciliter le suivi de la fourniture des biens et services.

26. L'architecture informatique nécessaire à la mise en conformité avec les normes IPSAS tant qu'Umoja n'est pas entièrement entré en service a été présentée en détail au Comité des commissaires aux comptes, qui devrait y consacrer un examen approfondi et procéder à des essais en septembre 2013. Le Comité directeur suit de près l'élaboration et la mise en œuvre des améliorations apportées aux différents systèmes en vue de faciliter la mise en application des nouvelles normes tant qu'Umoja n'est pas complètement déployé.

### **Comptabilisation des stocks**

27. Selon les conventions comptables de l'Organisation relatives à la comptabilisation des stocks, seuls les biens destinés à la vente ou à la distribution et les stocks stratégiques pour déploiement rapide sont considérés comme des stocks ayant une valeur marchande à comptabiliser dans les actifs à court terme (actifs courants) dans les états financiers. Tous les autres stocks seront comptabilisés en charges dans les états financiers, mais ils seront suivis et gérés comme ceux ayant une valeur marchande. L'ONU estime que ce traitement comptable, qui facilite l'évaluation exacte des stocks des opérations de maintien de la paix, répond aux prescriptions des normes IPSAS et cadre avec les méthodes appliquées par de nombreux organismes des Nations Unies qui ont été considérées comme conformes aux normes IPSAS. Le Comité des commissaires aux comptes n'a pas encore fini d'évaluer ce traitement du point de vue de la conformité avec les nouvelles normes.

28. Le Comité des commissaires aux comptes a demandé à l'Organisation un complément d'information concernant la passation en charges des stocks n'ayant pas une valeur marchande. Des renseignements sur la rotation de ces stocks et sur l'importance de leur valeur ont été recueillis auprès de toutes les missions de maintien de la paix et communiqués récemment au Comité, ce qui devrait aider ce dernier à se prononcer sur la validité de la méthode retenue par l'ONU.

29. L'Organisation estime que la suggestion du Comité des commissaires aux comptes consistant à élargir la définition des stocks marchands augmenterait le risque de ne pas obtenir une certification sans réserve des états financiers, non seulement dans la situation actuelle puisqu'elle ne dispose pas encore d'un système de gestion et de comptabilisation des biens adapté, mais aussi après la mise en service d'Umoja en raison des difficultés inhérentes à ce mode de comptabilisation dans des opérations de type militaire.

30. Comme indiqué dans le cinquième rapport d'étape du Secrétaire général (A/67/344), l'évaluation des stocks continue de présenter des risques importants, principalement parce que les missions ne possèdent pas de système pour certains articles, comme le carburant et les rations, qu'il n'existe pas de module de gestion des biens dans le SIG pour le Siège et les bureaux extérieurs et qu'il n'y a pas de système uniformisé permettant de gérer les stocks dans les entités autres que les opérations de maintien de la paix. Le risque est aggravé par le fait que la norme IPSAS relative aux stocks ne prévoit pas une période de grâce de cinq ans comme d'autres normes, ce qui signifie que l'Organisation doit se conformer à l'ensemble des prescriptions de la norme dès la première application.

31. L'Organisation a pris plusieurs mesures, avec le concours du Comité des commissaires aux comptes, afin d'atténuer le risque posé par une mauvaise évaluation des stocks. Le coût des stocks sera déterminé au moyen de la moyenne mobile des prix lorsqu'Umoja sera complètement déployé, mais l'ONU recourra à

des méthodes plus commodes afin de calculer le coût des stocks dans le cadre de l'établissement des soldes d'ouverture, mais aussi tant que le basculement vers Umoja n'est pas achevé. Ainsi, une méthode d'évaluation fondée sur un prix moyen pondéré périodiquement atténuera en partie les risques liés à l'absence d'un système de comptabilisation des stocks.

32. Dans le cas des missions, le système Galileo offre, après modification, la plupart des fonctionnalités nécessaires; bien que le carburant et les rations ne soient pas gérés par Galileo, celui-ci a été adapté de sorte qu'il est possible d'apporter des ajustements manuels au moyen de feuilles de calcul et de produire un état général des stocks englobant les rations et les réserves stratégiques et locales de carburant. Pour le reste de l'Organisation, l'absence de système pose des problèmes particuliers, mais les volumes de données à traiter sont gérables et seront pris en charge par un outil reposant sur des feuilles de calcul qui a été conçu pour comptabiliser et enrichir les données sur les stocks en vue de la mise en conformité avec les normes IPSAS et à terme de leur transfert dans Umoja.

### **Exactitude des soldes d'ouverture**

33. L'un des principaux problèmes posés par le passage aux normes IPSAS dans l'ensemble du système des Nations Unies tient à l'établissement de soldes d'ouverture exacts pour l'actif et le passif. Ce problème est particulièrement aigu pour l'ONU en raison du volume et de la valeur de ses stocks et de l'absence de systèmes intégrés et uniformes. Comme signalé précédemment (voir A/67/344, par. 51), deux méthodes sont suivies pour établir des soldes d'ouverture exacts, à savoir : a) veiller à ce que le registre des biens soit complet et vérifiable; b) évaluer les biens à l'aide de méthodes plus simples.

34. L'inventaire des immobilisations corporelles dans l'ensemble du Secrétariat a été mené à terme au moyen d'une base de données qui facilitera le transfert des données dans Umoja.

35. Les missions ont dressé, nettoyé, codifié et organisé un inventaire complet des actifs qu'elles ont produits pour elles-mêmes (travaux pour compte propre), des baux et des droits d'utilisation qui leur ont été accordés à titre gracieux. Les premiers seront évalués centralement par le Département de l'appui aux missions, qui se servira d'une méthode conforme aux normes IPSAS tenant compte du coût de remplacement net d'amortissement. Des experts ont facilité la mise au point et la validation de cette méthode, qui a été acceptée par le Comité des commissaires aux comptes.

36. Compte tenu de la brièveté du mandat des missions de maintien de la paix, le Comité des commissaires aux comptes a estimé que les baux pouvaient être considérés comme des contrats de location simple et n'avaient donc pas à être portés en immobilisation. Dans le cas des autres entités, six baux de location immobilière ont été considérés comme étant des contrats de location-financement devant être portés en immobilisation. Ils seront évalués au moyen de la méthode du coût de remplacement net d'amortissement décrite plus haut.

37. Dans le cas des missions, des indicateurs de résultats permettant de mesurer le degré de conformité aux normes IPSAS ont été mis au point et sont suivis régulièrement afin de faciliter des activités de gestion essentielles telles que

l'inventaire physique des stocks, l'examen et le rapprochement des écarts, la comptabilisation en pertes, etc.

38. Des consignes concernant l'exercice budgétaire se terminant le 31 juin 2013 ont été communiquées aux opérations de maintien de la paix à la fin d'avril 2013 afin de faciliter l'établissement de soldes d'ouverture conformes aux normes IPSAS au 1<sup>er</sup> juillet 2013 et de décrire les procédures à appliquer pour calculer l'actif et le passif. Elles ont été complétées par des ateliers organisés conjointement par les équipes IPSAS et Umoja (voir par. 44).

39. Une analyse préliminaire de certaines données relatives aux ressources humaines dans les missions, telles que les reliquats de jours de congé annuel, a suscité des préoccupations quant au fait qu'elles n'étaient pas suffisamment fiables pour permettre de rendre compte des engagements au titre des avantages du personnel dans les états financiers. Soucieux d'atténuer ce risque, le Département de l'appui aux missions a chargé une équipe de nettoyer les données.

40. Le reste du Secrétariat a procédé à un inventaire physique des stocks au 31 décembre 2012, qui a facilité l'évaluation des soldes de clôture dans le cadre du plan d'établissement de soldes d'ouverture conformes aux normes IPSAS. Il a entamé les préparatifs de l'inventaire physique qui se déroulera en décembre 2013 et qui aura une incidence directe sur les soldes d'ouverture de 2014.

41. Un outil fondé sur des feuilles de calcul a été mis au point pour le Secrétariat afin de réduire la complexité des opérations d'évaluation. Il a permis de suivre les stocks à la fin de 2012 et de mettre à jour les prix pour 2013 et facilitera l'inventaire physique à la fin de 2013 en vue de l'établissement de soldes d'ouverture conformes aux normes IPSAS pour 2014. Il sera utilisé par les entités qui ne disposeront d'Umoja que vers le milieu de 2015.

## **D. Gestion du changement**

42. Une solide stratégie de gestion du changement a grandement facilité la prise en compte des intérêts des diverses parties prenantes au regard de la mise en application des normes IPSAS. La gestion du changement s'est intensifiée avec la multiplication des activités de communication et de formation. S'agissant de la direction, l'accent a été mis sur l'obtention d'un appui à l'exécution d'activités urgentes dans des délais serrés et avec des ressources modestes. Au niveau opérationnel, une place prépondérante a été faite à la formulation de conseils et à l'appui au nettoyage et à l'enrichissement des données à utiliser pour l'établissement des soldes d'ouverture et la production de données conformes aux nouvelles normes, au moyen des systèmes existants et d'Umoja.

43. Compte tenu de l'interdépendance du projet Umoja et du projet consacré aux normes IPSAS et en vue d'aider les différentes entités à mener les deux projets, les équipes IPSAS et Umoja ont intégré leurs plans chaque fois que possible et tiré parti des progrès accomplis par l'une ou par l'autre dans des domaines d'intérêt commun. Par exemple, les 46 équipes locales mises sur pied pour faciliter la mise en application des normes IPSAS soutiennent également la mise en service d'Umoja et sont ainsi parfaitement au courant des interdépendances. De même, l'équipe Umoja chargée de la gestion du changement a demandé aux formateurs IPSAS d'appuyer son programme de formation, tirant ainsi parti de l'expérience qu'ils avaient acquise

dans le domaine des normes IPSAS; cela devrait faciliter les mesures de gestion du changement communes aux deux projets, d'autant que la mise en application des normes IPSAS se fera essentiellement par l'intermédiaire d'Umoja.

44. Les équipes des deux projets se sont attachées à trouver des solutions communes s'agissant de la préparation et de la conversion des données et continuent d'organiser diverses activités conjointes, notamment des ateliers sur l'établissement des soldes d'ouverture et sur les plans de basculement vers Umoja. Elles ont également organisé des séances hebdomadaires d'apprentissage, en ligne et sur place, afin de préparer les cours sur Umoja qui porteront sur les processus IPSAS. Elles veillent aussi à ce que les supports de formation et les manuels d'utilisation incorporent des renseignements pratiques sur les normes IPSAS.

45. En collaboration avec l'équipe Umoja et le Département de l'appui aux missions, l'équipe IPSAS a organisé trois ateliers en mai 2013, l'un à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, l'autre au Centre de services régional à Entebbe (Ouganda) et le dernier au Centre de services mondial à Brindisi (Italie); destinés aux responsables financiers et aux unités à comptabilité autonome des missions opérant en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est et dans la région méditerranéenne, ces ateliers faisaient fond sur l'atelier sur les normes IPSAS organisé par le Département de l'appui aux missions à Nairobi en janvier 2013 et visaient à aider les participants à renforcer les préparatifs en vue de l'établissement de soldes d'ouverture et de données conformes aux normes IPSAS entre juillet et septembre, dans la perspective du déploiement d'Umoja. L'équipe d'Umoja a également abordé la question des plans de basculement vers Umoja en octobre 2013. Par ailleurs, l'équipe du Département de l'appui aux missions a présenté les méthodes d'évaluation des actifs immobiliers. Un quatrième atelier, qui s'est déroulé à Entebbe en août 2013, a été consacré à la conversion des données nécessaires à Umoja et aux dernières touches à apporter aux soldes d'ouverture.

46. Des vidéoconférences ont lieu toutes les semaines avec les entités du Siège et les bureaux extérieurs concernés afin de faire le point de la situation et d'examiner les progrès accomplis. Le bulletin d'information sur les normes IPSAS a été relancé en juillet 2013 pour informer le personnel des progrès accomplis et des changements qui seraient apportés aux procédures et méthodes actuellement en vigueur.

### **Formation**

47. Environ 1 600 fonctionnaires ont suivi en ligne le module de familiarisation au cours de la période considérée, ce qui a porté le nombre de personnes ainsi formées à environ 9 600. S'agissant de la formation de base au maniement des normes, également en ligne, le nombre de participants a été de 2 100 au cours de la période, ce qui a porté le total à 8 300, alors que l'objectif initial n'était que de 7 500 fonctionnaires. Le cours de niveau intermédiaire en classe destiné à des fonctionnaires des fonctions financières et non financières qui participent à l'établissement des soldes d'ouverture a été suivi par 1 300 personnes de plus, grâce à l'encadrement offert par 130 personnes qui avaient précédemment suivi une série de cours de formation de formateurs au Siège et dans les bureaux extérieurs. Le nombre de personnes formées au niveau intermédiaire a ainsi été porté à 3 300.

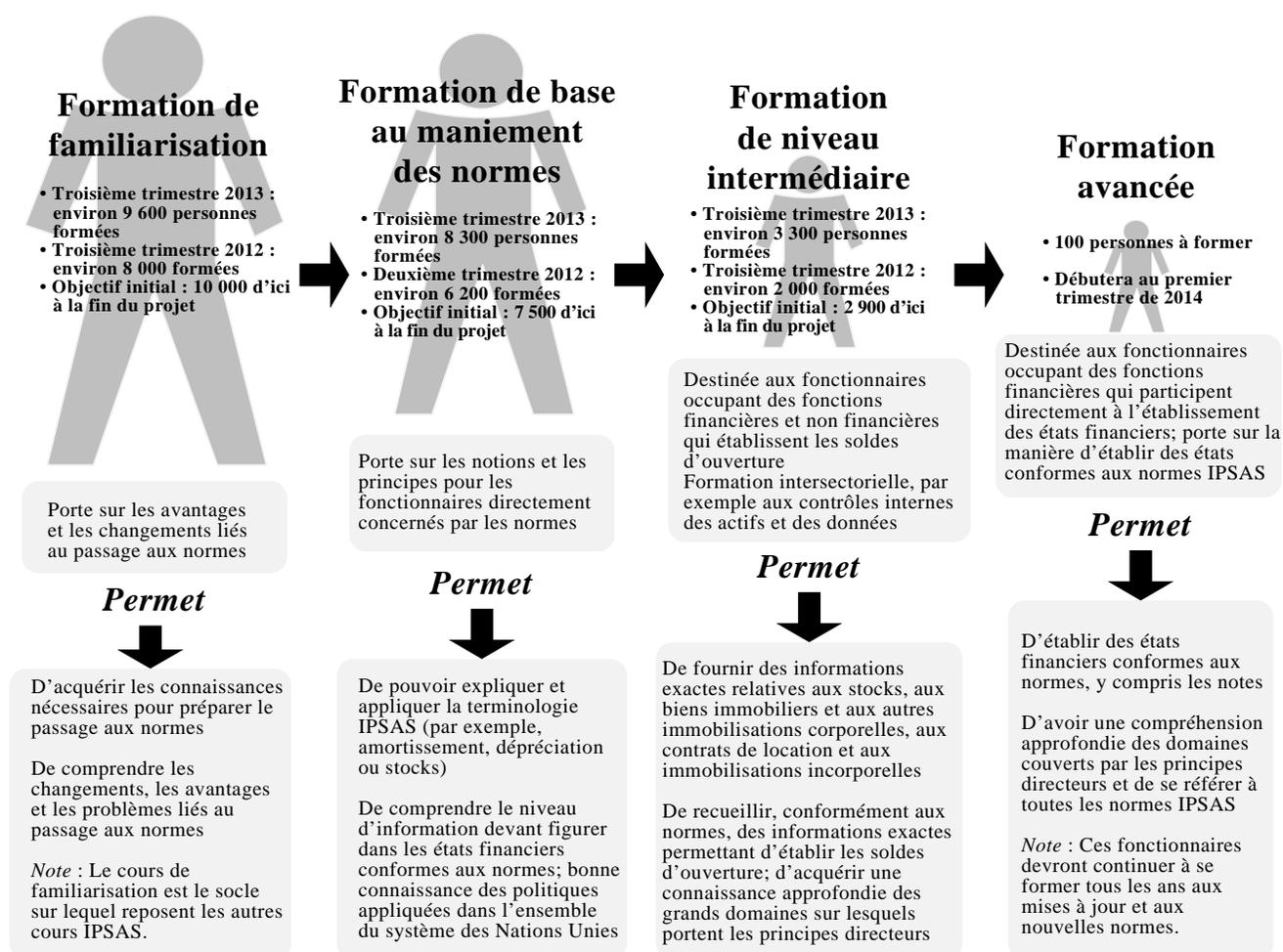
48. La diffusion de la formation a été grandement facilitée par un vaste programme déployé dans les opérations de maintien de la paix par l'équipe chargée de la mise en application des normes IPSAS à l'ONU et l'équipe IPSAS du

Département de l'appui aux missions en prévision du lancement en juillet 2013 d'activités relatives aux normes dans les missions. Une double démarche, comprenant à la fois des cours encadrés par des formateurs et des cours en ligne, a été mise en place pour couvrir aussi bien les utilisateurs appelés à travailler intensivement avec les normes que les utilisateurs plus occasionnels. Les missions ont apporté un soutien considérable à ces travaux par leur participation régulière.

49. Une formation de niveau avancé destinée à environ 100 fonctionnaires occupant des fonctions financières qui participent directement à l'établissement d'états financiers doit commencer au premier trimestre de 2014, sous réserve que les intéressés aient suivi avec succès les cours intermédiaires. Ces cours continueront d'être organisés, en les mettant à jour au fur et à mesure des changements apportés par la mise en service progressive d'Umoja et le remplacement des systèmes existants.

50. Les différentes étapes de la formation sont indiquées à la figure III :

Figure III  
Formation aux normes IPSAS (au 30 juin 2013)



## E. Cadre réglementaire

51. Si elles sont bien plus détaillées que les Normes comptables du système des Nations Unies, les normes IPSAS énoncent une série de principes plutôt que des règles détaillées, et doivent être adaptées aux modes de fonctionnement de chaque organisation. Par l'intermédiaire du Groupe de travail des normes comptables du Comité de haut niveau sur la gestion, les organismes des Nations Unies ont produit des documents d'orientation qui visent à harmoniser l'interprétation des normes IPSAS d'un organisme à l'autre. En outre, l'ONU a mené à bien des travaux supplémentaires considérables sur l'application des différentes normes à son mode de fonctionnement. En conséquence, la première version des principes directeurs de l'ONU concernant l'application des normes IPSAS a été publiée en août 2012 à la suite de larges consultations avec les parties concernées. En réponse aux observations et suggestions du Comité des commissaires aux comptes ainsi qu'aux remarques des principales parties prenantes, une nouvelle version des principes directeurs a été diffusée en août 2013.

52. Dans la section IV de sa résolution [67/246](#), l'Assemblée générale a approuvé les modifications qu'il était proposé d'apporter au règlement financier de l'ONU pour le mettre en conformité avec les normes IPSAS, et elle a pris note des changements envisagés pour les règles de gestion financière. Le 1<sup>er</sup> juillet 2013, le Secrétaire général a promulgué le texte révisé du Règlement financier et des règles de gestion financière ([ST/SGB/2013/4](#)), en précisant que les changements se rapportant au budget ordinaire, aux fonds d'affectation spéciale et aux réserves et comptes spéciaux, à l'exception de ceux des opérations de maintien de la paix, ne prendraient effet qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

53. Les orientations de haut niveau propres à l'ONU fournies dans ses principes directeurs concernant l'application des normes IPSAS ont été complétées par des instructions opérationnelles détaillées, regroupées dans 19 documents directifs destinés à un public de fonctionnaires assurant des tâches opérationnelles et susceptibles de n'avoir guère été formés aux normes IPSAS et de ne disposer que de connaissances rudimentaires à leur sujet. Ces documents couvrent des domaines tels que les immobilisations corporelles et incorporelles, les stocks, les contrats de location, les avantages du personnel, le principe d'exécution, les instruments financiers, les dispositifs de financement, la dépréciation, les provisions et les passifs éventuels, et l'information sectorielle. Les dernières touches devraient prochainement être apportées à deux des 19 documents qui sont encore en cours d'examen par les parties concernées.

54. Les documents directifs ont été validés par un groupe virtuel représentant un « centre d'excellence », composé de représentants des départements du Siège, des bureaux extérieurs, des commissions régionales et des missions. Les membres de ce groupe se sont beaucoup appuyés sur des vidéoconférences hebdomadaires pour régler les problèmes et tenir des délais ambitieux. Ces travaux répondent à une préoccupation majeure exprimée par le Comité des commissaires aux comptes.

55. Des instructions plus détaillées sur l'application pratique des normes IPSAS sont fournies par des procédures normalisées précisant qui doit assurer quelle tâche à quel moment. Bien qu'elles soient élaborées par chaque bureau en fonction des besoins locaux, ces procédures font aussi l'objet d'une collaboration intense entre les missions et les autres bureaux.

56. Enfin, un manuel de comptabilité est en cours de rédaction. Il doit rassembler les politiques, les orientations et les procédures pratiques et permettre de guider l'application des conventions issues des normes IPSAS pour en assurer l'homogénéité entre toutes les missions des Nations Unies et entités du système.

## **F. Valorisation des avantages**

57. Dans sa résolution [66/246](#) du 24 décembre 2011, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce qu'il soit tiré profit de tous les avantages associés à l'application des normes IPSAS. Le Secrétaire général avait précédemment recensé cinq principaux avantages de l'adoption des normes : a) un meilleur contrôle interne et une plus grande transparence de l'actif et du passif; b) un alignement sur les meilleures pratiques comptables; c) l'obtention d'informations plus complètes sur les coûts; d) la tenue d'états plus exacts et plus complets sur le matériel durable, ces biens étant portés en immobilisations; e) une amélioration de la cohérence et de la comparabilité des états financiers ([A/60/846/Add.3](#), par. 15).

58. Le Comité des commissaires aux comptes avait recommandé à l'ONU d'établir un plan visant à valoriser les avantages de l'adoption des normes IPSAS et un programme de gestion du changement à l'échelle de l'Organisation, précisant notamment les changements et les avantages que cette adoption entraînerait, ainsi que la manière dont l'équipe de direction de chaque département et bureau devait en assumer la maîtrise et piloter la concrétisation des avantages escomptés.

59. À la suite de cette recommandation, la planification de la valorisation des avantages escomptés a été avancée dans le projet d'application des normes IPSAS; une structure détaillée du plan de valorisation des avantages, approuvée par le Comité directeur en mars 2012, a été présentée à l'Assemblée générale par le Secrétaire général dans son cinquième rapport d'étape ([A/67/344](#)). Le Comité des commissaires aux comptes avait estimé que le plan proposé était conforme pour l'essentiel, dans sa structure et sa portée, aux pratiques de référence utilisées pour mesurer de façon fiable les avantages obtenus.

60. L'achèvement du plan de valorisation des avantages, prévu pour la fin de 2012, a été retardé parce qu'il a été difficile de trouver l'assistance professionnelle extérieure voulue et parce que l'équipe IPSAS n'a pas pu consacrer le temps nécessaire à cette activité, de crainte de compromettre ses préparatifs pour l'établissement des soldes d'ouverture et le soutien qu'elle apportait à la conception d'Umoja et à sa mise à l'épreuve. Des progrès ont néanmoins déjà été accomplis et le plan devrait être achevé avant la fin de 2013, afin d'être présenté aux hauts responsables au début de 2014.

61. Malgré l'absence de plan formalisé, la mise en application progressive des normes IPSAS depuis 2009 a déjà permis de concrétiser certains des avantages attendus, même si les responsabilités correspondantes n'ont toujours pas été définies.

62. On dispose aujourd'hui, peut-être pour la première fois, d'un inventaire complet de tous les biens immobiliers dont l'ONU est propriétaire ou locataire, ou qu'elle occupe en vertu de droits d'utilisation accordés à titre gracieux. Des données ont été réunies à partir de plus de 900 documents immobiliers, notamment des titres de propriété et des baux signés par l'ONU en tant que propriétaire ou locataire, et

chaque situation a été analysée et classée conformément à la typologie énoncée par les normes IPSAS. Chaque bail est aussi passé en revue pour distinguer les frais de location des autres charges locatives, afin de permettre que ces deux composantes soient comptabilisées séparément. En outre, l'inventaire et l'évaluation des travaux pour compte propre, qui doivent permettre de mieux gérer les biens et d'accroître la transparence concernant les coûts, avancent rapidement.

63. L'obligation de quantifier les passifs relatifs aux avantages du personnel tels que l'assurance maladie après la cessation de service ou les prestations liées au rapatriement a déjà entraîné une tenue plus rigoureuse des comptes s'y rapportant et une évaluation des coûts réels des opérations. Les opérations de maintien de la paix disposent, peut-être pour la première fois, d'une vue globale de l'état de l'amortissement des biens, catégorie par catégorie et mission par mission, ce qui peut s'avérer très utile pour planifier les besoins de remplacement du matériel. Sous l'effet conjugué de l'application des normes IPSAS et de la mise en service d'Umoja, le volume des engagements non réglés à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban a atteint son plus bas niveau historique.

64. Les opérations de maintien de la paix ont récemment mis en place une fiche de suivi pour mesurer l'état d'avancement des préparatifs à l'établissement des soldes d'ouverture conformes aux normes IPSAS. Parmi les principaux indicateurs qui y figurent, on trouve le critère « Décompte physique des biens durables » rendant compte des inspections du matériel.

## **G. Gestion de quelques-unes des principales incidences de l'application des normes**

65. Les normes IPSAS imposent une périodicité annuelle pour les états financiers et, bien qu'elles ne se prononcent pas sur les questions d'audit, il a été accepté que les états financiers conformes aux normes IPSAS seraient vérifiés chaque année. La charge de travail de plusieurs des principales parties prenantes va être affectée par ces changements.

66. En avril 2013, le Secrétariat a établi à l'attention de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale un document de séance, dont le contenu est résumé ci-après, sur les incidences qu'aurait l'adoption des normes IPSAS sur les travaux de l'ONU et de ses fonds et programmes, et du Comité des commissaires aux comptes, du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de la Cinquième Commission.

### **Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

67. Le Comité consultatif devra examiner chaque année le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur chacun des organismes des Nations Unies pour lesquels il est actuellement saisi d'un rapport une année sur deux, les années où il n'est pas présenté de budget. Si on inclut le rapport récapitulatif du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes dans toutes les entités hormis les opérations de maintien de la paix, le Comité consultatif devra examiner 32 rapports supplémentaires à sa session d'automne les années de présentation du budget. Cette augmentation affectera toutes les phases du cycle d'établissement des rapports du Comité consultatif (entretiens, séances privées et rédaction des projets de rapport). Il découle des calendriers

relatifs à l'établissement des états financiers, à leur vérification et à leur publication que les délais pour l'examen des rapports par le Comité consultatif risquent d'être comprimés et de ne guère offrir de marge de manœuvre.

### **Cinquième Commission**

68. Au cours des années paires, où il n'est pas présenté de budget, la Cinquième Commission examine les états financiers et les rapports du Comité des commissaires aux comptes pour toutes les entités, ce qui exige en moyenne cinq ou six séances de trois heures chacune. Les années de présentation du budget, lorsqu'elle n'a pas d'états financiers à examiner, la Commission consacre en moyenne entre 2,5 et 3 séances de trois heures à ses délibérations. Ainsi, l'adoption des normes IPSAS va sans doute exiger que la Cinquième Commission se réunisse au moins pour cinq ou six séances de trois heures, en moyenne, chaque année pendant la partie principale de la session de l'Assemblée générale pour examiner les états financiers conformes aux normes IPSAS et les rapports correspondants du Comité des commissaires aux comptes, ainsi que le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité.

### **L'ONU et ses fonds et programmes**

69. Les principales incidences pour l'ONU et ses fonds et programmes peuvent se diviser par fréquence (effets ponctuels et récurrents) et par groupes touchés (équipes des finances et personnel non financier).

70. Dans tous les organismes, aussi bien les équipes des finances que le personnel non financier ont été fortement sollicités pour la mise en application initiale des normes IPSAS. Il y a eu des modifications et mises à niveau des progiciels de gestion intégrés en vue de la prise en compte d'opérations conformes aux normes IPSAS et la mise au point d'autres systèmes d'appoint permettant de réunir les renseignements supplémentaires à communiquer dans les notes relatives aux états financiers.

71. Les incidences récurrentes deviennent aussi de plus en plus apparentes au fur et à mesure que les organismes des Nations Unies acquièrent de l'expérience dans l'application des normes IPSAS; les plus courantes d'entre elles sont résumées ci-après.

72. Les états financiers conformes aux normes IPSAS sont bien plus complexes que ne l'étaient leurs équivalents suivant les normes UNSAS. Cette complexité a de multiples effets récurrents : a) les équipes des finances, surtout celles chargées d'établir les états financiers, nécessitent une formation plus approfondie, renouvelée périodiquement, pour rester à jour des nouvelles obligations imposées par des normes nouvelles ou modifiées; b) la diversité des éléments d'information supplémentaires devant être présentés fait qu'un large éventail de personnel non financier doit participer à la collecte, la mise à jour et la fourniture de ces informations; il faut donc aussi assurer une formation périodique pour cette catégorie de personnel et tenir à jour le progiciel de gestion intégré et les systèmes connexes dont les données alimentent les états financiers; c) la vérification des informations supplémentaires par les commissaires aux comptes appelle un renforcement des mécanismes de contrôle interne, afin de fournir à la direction et aux auditeurs externes les assurances voulues concernant la fiabilité de ces informations; d) vu les critères rigoureux qui régissent l'évaluation des actifs et

passifs, il est impératif de faire appel aux services de professionnels extérieurs tels que des actuaires et des évaluateurs certifiés; e) l'éventail d'actifs compris dans les états financiers a abouti dans certains cas à la création d'une nouvelle famille de métiers, composée de comptables qui ont aussi des compétences spécialisées dans la gestion d'actifs.

73. Les vérifications annuelles des états financiers rendent aussi plus complexes les clôtures des comptes chaque année, et exigent de consacrer des ressources plus importantes à l'appui des travaux d'audit externe, en plus de l'augmentation des honoraires d'audit. Les états financiers suivant les normes IPSAS sont environ 30 % à 50 % plus longs que ceux suivant les normes UNSAS, ce qui occasionne une charge de travail plus importante pour leur traduction et publication en temps voulu et augmente d'autant les coûts y afférents.

74. L'évolution dynamique des normes à l'issue des réunions trimestrielles du Conseil des normes IPSAS oblige aussi les équipes des finances à assurer une veille concernant les changements apportés, à les assimiler et les appliquer, y compris par la mise à jour des consignes internes pour faire en sorte qu'elles restent conformes au référentiel.

#### **Comité des commissaires aux comptes**

75. Le passage aux normes IPSAS ne fait pas qu'augmenter le nombre de rapports que le Comité des commissaires aux comptes doit produire chaque année; il augmente aussi la portée de chacun d'entre eux, du fait des nouvelles rubriques figurant dans les états financiers. Le Comité des commissaires aux comptes a déjà noté la nécessité de revoir la manière dont il assure des prestations d'audit externe, comment l'Administration aborde ces travaux et comment ceux-ci s'insèrent dans le calendrier des délibérations de l'Assemblée générale.

76. Le Comité des commissaires aux comptes avait proposé, afin de faire face au nombre accru de rapports, de simplifier ses rapports détaillés sur chaque entité en les raccourcissant pour ne couvrir que les questions financières, de contrôle interne et de conformité aux normes, ainsi qu'un nombre limité de problématiques de gestion propres à l'entité concernée; pour les entités jugées à faible risque, il avait proposé de ne produire qu'une opinion des commissaires aux comptes, et de n'établir un rapport détaillé que s'il relevait des constatations exceptionnelles. En outre, le Comité proposait de compenser la réduction du nombre de problématiques de gestion propres à une entité qu'il couvrirait en établissant chaque année un nombre limité de rapports thématiques sur de grandes questions de gestion, qu'il suggérerait.

77. L'Assemblée générale a cependant approuvé la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires tendant à ce que le Comité des commissaires aux comptes continue sa pratique actuelle qui consiste à produire à la fois un rapport abrégé et un rapport détaillé pour chaque entité, le Comité consultatif estimant utiles les renseignements fournis par le rapport détaillé.

## **H. Budget et dépenses afférents au projet**

78. Dans sa résolution [60/283](#), l'Assemblée générale a approuvé des ressources pour le projet. Il est doté d'un budget estimatif de 23,0 millions de dollars, mais ses

crédits sont approuvés séparément pour chaque exercice dans le cadre du budget ordinaire et du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

79. L'état au 30 juin 2013 des dépenses afférentes au projet est présenté ci-dessous.

Objet de dépense	Dépenses			Crédits révisés pour 2012-2013	Dépenses pour 2012-2013 <sup>a</sup>
	2006-2007	2008-2009	2010-2011		
<b>Budget ordinaire</b>					
Postes	370,4	1 270,6	1 164,1	1 156,5	880,9
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	370,6	389,7	573,6
Consultants	–	–	272,9		–
Voyages	10,2	46,6	149,7	113,0	61,9
Services contractuels	16,4	0,3	20,5	117,9	14,2
Divers	10,9	24,2	43,6	33,6	5,5
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	407,9	1 341,7	2 021,4	1 810,7	1 536,1
Activités administratives financées en commun	427,1	732,2	– <sup>b</sup>	534,7	– <sup>b</sup>
<b>Total partiel</b>	<b>835,0</b>	<b>2 073,9</b>	<b>2 021,4</b>	<b>2 345,4</b>	<b>1 536,1</b>
<b>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</b>					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	324,2	547,6	599,1	1 414,2	929,9
Consultants	–	–	232,5	6 194,5	3 425,5
Voyages	–	2,6	27,1	520,8	332,8
Divers	–	–	–	51,7	3,7
<b>Total partiel</b>	<b>324,2</b>	<b>550,2</b>	<b>858,7</b>	<b>8 181,2<sup>c</sup></b>	<b>4 691,9</b>
<b>Total</b>	<b>1 159,2</b>	<b>2 624,1</b>	<b>2 880,1</b>	<b>10 526,6<sup>d</sup></b>	<b>6 228,0</b>

<sup>a</sup> Dépenses effectivement engagées au 30 juin 2013 (données arrêtées le 15 août 2013).

<sup>b</sup> Les dépenses seront intégralement financées au moyen des soldes des exercices antérieurs.

<sup>c</sup> Crédit ouvert calculé au prorata pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2012, crédit révisé pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 et montant estimatif calculé au prorata au titre du maintien de la paix pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 décembre 2013.

<sup>d</sup> Le total ne comprend pas 2 millions de dollars de fonds extrabudgétaires alloués aux commissions régionales et aux bureaux hors Siège.

80. Comme le Comité des commissaires aux comptes l'a signalé précédemment (voir A/67/344, par. 74), le manque de ressources est une source de préoccupations. IPSAS, à l'instar d'autres projets de transformation comme Umoja, crée des obligations supplémentaires dans toute l'Organisation, qui doivent être gérées dans les limites des ressources existantes.

81. L'équipe IPSAS centrale compte quatre postes imputés sur le budget ordinaire et quatre emplois de temporaire financés à l'aide du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Elle compte des compétences spécialisées qui ont été réunies progressivement, non sans difficulté, et renforcées soigneusement afin de soutenir les fonctions transversales qui ont un rôle clef à jouer pour parvenir à la conformité aux normes IPSAS dans l'ensemble des activités de l'ONU. L'équipe bénéficie également du soutien de quelques vacataires qui ont été embauchés pour leurs connaissances spécialisées ou leur expérience. Collectivement, l'équipe dispose du vaste éventail de compétences nécessaires pour soutenir l'adoption des normes IPSAS à l'ONU.

82. Cette équipe IPSAS centrale sera mobilisée bien au-delà de la mise en œuvre initiale des normes en 2013 et 2014 par les travaux entourant la mise en place, en attendant la mise en service intégrale d'Umoja dans toutes les entités de l'ONU, d'une architecture informatique complexe soutenant le passage aux normes IPSAS, y compris les mises en service par phases d'Umoja-Démarrage, d'Umoja-Extension 1 et d'Umoja-Extension 2, et la poursuite du remplacement des systèmes actuels.

83. Conscients des facteurs décrits ci-dessus et de la nécessité de ne pas dépasser le budget, les responsables du projet cherchent à en contenir les coûts autant que possible et demandent pour chaque exercice le minimum de crédits nécessaires pour gérer l'application des normes sans en compromettre la qualité, afin de tenter de faire durer les ressources aussi longtemps que possible jusqu'à la mise en service intégrale d'Umoja.

### **III. Mise en application des normes IPSAS dans l'ensemble des organismes des Nations Unies**

84. Dix organismes des Nations Unies ont publié leurs premiers états financiers conformes aux normes IPSAS pour 2012, venant s'ajouter aux 11 organismes qui en avaient fait autant pour des exercices allant de 2008 à 2011. Tous ces 21 organismes ont aussi obtenu des opinions sans réserve de la part des commissaires aux comptes, ce qui représente une réussite majeure dans la mise en application d'un nouveau référentiel sans perte de conformité aux normes.

85. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'ONU et l'Organisation mondiale du tourisme sont toutes en bonne voie pour leurs mises en application des normes en 2014.

86. On trouvera à l'annexe la liste des 24 organismes avec l'indication de leurs dates respectives de mise en application des normes IPSAS. Les organismes continuent de collaborer dans le cadre du Groupe de travail des normes comptables en vue de réaliser leurs objectifs pour le passage aux nouvelles normes et pour la période postérieure à leur entrée en vigueur. Le Groupe de travail continue de bénéficier de l'appui de l'équipe chargée du projet IPSAS à l'échelle du système, qui est financée conjointement par les différents organismes.

87. Le Groupe de travail et l'équipe IPSAS mènent quatre grandes catégories d'activités, décrites ci-dessous, pour soutenir et préserver la conformité des organismes aux normes IPSAS.

## **A. Échanges avec le Conseil des normes IPSAS**

88. Le Conseil des normes IPSAS continue de mettre à jour les normes et d'élaborer activement des orientations sur la base de la compréhension qu'il a des besoins des utilisateurs des états financiers d'entités du secteur public, avec pour objectifs une transparence accrue et une meilleure application du principe de responsabilité. Le Conseil des normes IPSAS invite les parties prenantes à soumettre des observations à de multiples étapes de ses travaux avant de promulguer de nouvelles normes ou de mettre à jour des normes existantes; il tient aussi des réunions trimestrielles pour débattre de changements à apporter aux normes et aux orientations et les approuver.

89. Le Groupe de travail suit de près les travaux du Conseil des normes IPSAS, sachant que ceux-ci ont des conséquences pour les organismes des Nations Unies. Suivre les travaux du Conseil et fournir un retour sur ses documents au nom du Groupe de travail font partie des activités essentielles de l'équipe chargée du projet IPSAS à l'échelle du système. Cette équipe, encadrée par le Groupe de travail, a participé aux réunions trimestrielles du Conseil des normes IPSAS et a communiqué les avis du système des Nations Unies sur les projets de recommandations suivants lorsqu'ils ont été présentés pour commentaires publics : a) document de consultation sur le programme de travail du Conseil des normes IPSAS pour 2013-2014; b) phase 2 du cadre conceptuel (les rubriques des états financiers et leur comptabilisation); c) phase 3 du cadre conceptuel (mesure des actifs et passifs dans les états financiers); d) phase 4 du cadre conceptuel (la présentation des rapports financiers destinés à un usage général).

## **B. Consignes comptables**

90. À partir de 2007, quand elle estimait avoir jeté les bases de principes directeurs solides pour l'application des normes à l'échelle du système, l'équipe chargée du projet IPSAS a concentré son attention sur la diffusion de consignes sur les obligations spécifiques imposées par les normes, en fonction des besoins des organismes des Nations Unies. Au début de 2013, l'équipe a élaboré un document technique de réflexion sur les avantages du personnel, axé sur la typologie des avantages, l'examen de celle-ci dans tous les organismes des Nations Unies et l'évaluation des changements futurs des normes qui pourraient affecter cette classification. Ce document examine également les hypothèses régissant les évaluations actuarielles, les reports et l'utilisation du taux d'actualisation. Ce document a été présenté au Groupe de travail en avril 2013 et devrait être approuvé à sa prochaine réunion en octobre, après incorporation des commentaires des membres du Groupe.

## **C. Groupes de discussion**

91. À mesure que davantage d'organismes acquièrent une compréhension plus profonde des normes IPSAS, et que la collaboration à l'échelle du système se tourne vers des problématiques techniques précises et porte de plus en plus sur les incidences pratiques du maintien de la conformité aux normes IPSAS, le Groupe de travail a commencé à organiser chaque année des groupes de discussion, animés par ses membres et soutenus par l'équipe IPSAS. En 2013, deux groupes de discussion

de ce type, établis au cours de l'exercice précédent, ont continué à mettre au point des idées sur : a) les retombées positives et les coûts récurrents liés à la mise en application des normes IPSAS; b) l'état des contrôles internes. Compte tenu des défis que les organismes ont encore à relever, deux nouveaux groupes de discussion ont été créés en avril 2013, pour aborder les questions suivantes : a) la communication financière sur les stocks et sur les durées de vie utiles des immobilisations corporelles; b) la constatation des produits d'opérations sans contrepartie directe.

92. Ces groupes de discussion, et d'autres échanges d'informations thématiques, constituent une enceinte dans laquelle chaque organisme peut bénéficier des compétences spécialisées disponibles dans l'ensemble du système des Nations Unies et où des positions communes peuvent être formulées dans la mesure du possible.

#### **D. Gestion de la diversité des principes et méthodes comptables**

93. Les normes IPSAS sont des recommandations fondées sur des principes qui laissent une certaine marge d'appréciation et de manœuvre dans leur mise en œuvre. Dans le cadre de leur application à l'ensemble des organismes des Nations Unies, des divergences de conventions comptables sont susceptibles de naître des différences de modes de fonctionnement d'un organisme à l'autre. D'autres différences de traitement comptable peuvent naître de divergences dans l'interprétation des normes ou du manque de clarté de celles-ci en ce qui concerne leur application à l'activité d'organismes internationaux sans but lucratif. Dans la mesure où des divergences qui ne découlent pas de différences de situation ou de mode de fonctionnement risquent de nuire à la comparabilité des états financiers entre organismes des Nations Unies, le Groupe de travail s'emploie à promouvoir des échanges et discussions pour réduire la diversité comptable à ce qui se justifie.

94. Afin de promouvoir autant que possible la cohérence entre organismes dans l'interprétation et l'application des normes, le Groupe de travail s'efforce de faciliter un approfondissement de l'analyse des différentes formes de traitement comptable autorisées par les normes. En réponse à l'intérêt exprimé par ses membres, le Groupe de travail a commandé, en septembre 2011 et avril 2012, deux séries d'analyses comparatives portant sur plusieurs catégories de conventions comptables adoptées par les organismes membres appliquant déjà les normes IPSAS. Ces analyses ayant reçu un accueil favorable, le Groupe a lancé une autre analyse comparative, centrée sur les passifs (y compris les provisions, les charges à payer et les produits comptabilisés d'avance), ainsi qu'un examen des notes relatives aux états financiers et d'autres informations connexes accompagnant les états de 10 organismes des Nations Unies. Les résultats de ces travaux ont été présentés au Groupe de travail à sa réunion de septembre 2012.

95. Le projet de comparaison reprendra vers la fin de 2013, quand les états financiers conformes aux normes IPSAS de 21 organismes des Nations Unies seront disponibles, ce qui permettra une analyse plus détaillée des similitudes et des divergences, et des raisons sous-tendant ces dernières.

96. L'équipe IPSAS a aussi réuni et regroupé les pratiques comptables de 11 organismes des Nations Unies en ce qui concerne la comptabilisation des promesses de contributions pluriannuelles et les opérations effectuées avec les partenaires d'exécution. Ces éléments ont été consultés par la délégation du Groupe

de travail participant à la réunion du Groupe technique du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies qui s'est tenue en décembre 2012, et ils ont été communiqués à l'ensemble du Groupe de travail au début de 2013.

97. En outre, l'équipe IPSAS a proposé une note standard sur le traitement comptable et la présentation des informations relatives à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, à inclure dans les états financiers des organismes des Nations Unies, qui comprend des explications actualisées à la suite de la décision prise par l'Assemblée générale en avril 2013 concernant l'âge obligatoire de départ à la retraite.

## **E. Questions diverses**

98. Le Groupe de travail continue de collaborer avec le Groupe technique du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, avec les institutions spécialisées et avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, afin de régler des problèmes communs et récurrents en matière de communication financière et d'audit, et de favoriser à l'échelle du système des relations plus productives et interactives avec les auditeurs externes. Une délégation du Groupe technique a participé aux réunions du Groupe de travail tenues en septembre 2012 et avril 2013. À la première, un représentant du Groupe technique a présenté un exposé dans lequel il a souligné l'objectif commun visé par les deux groupes : des états financiers de haute qualité, conformes aux normes IPSAS et recevant une opinion sans réserve. Une délégation du Groupe de travail a aussi participé à la réunion du Groupe technique qui s'est tenue en décembre 2012, et pris part aux travaux de groupes de discussion sur plusieurs questions qui préoccupent les organismes des Nations Unies, notamment la constatation des promesses de contributions portant sur plusieurs exercices, l'exécution des accords signés avec les partenaires d'exécution et les avantages du personnel. La délégation du Groupe de travail et le Groupe technique ont aussi pris acte des problèmes que posent les changements de personnel dans les équipes d'audit externe et examiné les mesures à prendre pour en atténuer les effets négatifs.

99. L'équipe IPSAS fait une utilisation active de deux applications en ligne pour faciliter l'accès aux informations des exercices antérieurs et de l'exercice en cours et pour mettre en commun les résultats d'expériences liées à la mise en application des normes IPSAS et aux étapes ultérieures dans les organismes des Nations Unies. Cette base de données a été déplacée vers un nouveau site Web plus performant au cours du premier semestre de 2013, à l'initiative du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination. Pour faciliter cette migration vers le nouveau site, l'équipe IPSAS a opéré une refonte du contenu et élaboré un guide d'utilisation à l'intention des membres du Groupe de travail et des observateurs.

100. Conformément aux recommandations formulées par le Groupe de travail et le Réseau Finances et budget, le Comité de haut niveau sur la gestion a approuvé, en septembre 2012, la poursuite du projet IPSAS à l'échelle du système jusqu'à la fin de 2015, mais avec une réduction des ressources qui lui sont consacrées, celles-ci se limitant à un P-5, un P-4 et un agent des services généraux, avec un appui supplémentaire fourni par le recours à des consultants. Le Comité de haut niveau a aussi demandé qu'un nouvel examen soit mené avant la fin de 2015 au sujet des

moyens de pérenniser à l'échelle du système l'appui au maintien de la conformité aux normes IPSAS, au moyen d'une équipe encore réduite relevant du Comité.

#### **IV. Décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre**

101. L'Assemblée générale est priée de prendre note du présent rapport.

## Annexe

## Dates de mise en application des normes IPSAS

<i>Organisme</i>	<i>Date de mise en application</i>
Programme alimentaire mondial	2008
Organisation de l'aviation civile internationale	2010
Organisation maritime internationale	2010
Union internationale des télécommunications	2010
Organisation panaméricaine de la santé	2010
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	2010
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	2010
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	2010
Organisation météorologique mondiale	2010
Agence internationale de l'énergie atomique	2011
Union postale universelle	2011
Organisation internationale du Travail	2012
Programme des Nations Unies pour le développement	2012
Fonds des Nations Unies pour la population	2012
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	2012
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	2012
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	2012
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	2012
ONU-Femmes	2012
Organisation mondiale de la Santé	2012
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	2012
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	2014
Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies	2014
Organisation mondiale du tourisme	2014